

Conformité installations intérieures de gaz



Finir son chantier, c'est obtenir la validation du Certificat de Conformité de l'installation.

Agréé depuis le 8 septembre 2006 par le Ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), DEKRA valide les certificats de conformité de vos chantiers d'installation de gaz en toute indépendance.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Après réalisation d'une installation intérieure de gaz neuve, l'installateur est tenu d'établir un certificat de conformité. Cette disposition s'applique également aux compléments et aux modifications réalisées sur les installations existantes (y compris les remplacements de chaudières).

Les installations correspondantes sont soumises à des contrôles systématiques, par un organisme agréé, pour les installateurs ne possédant pas l'appellation PG, et sont à contrôler par sondage, pour les PG.

RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Arrêté du 2 août 1977 modifié, relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible ou d'hydrocarbures liquéfiés situées à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances.

CHIFFRES-CLÉ DEKRA Industrial

- 3 500 collaborateurs en France
- 100 agences
- 100 contrôleurs conformité gaz
- plus de 2 000 000 de contrôles réalisés depuis 1998 en partenariat avec GDF Suez



Services exclusifs

Centrale de commande

Vous avez besoin d'un Certificat de Conformité ?
Passez votre commande via le 0 826 880 550* quelle que soit votre implantation géographique.

InfoGaz

Vous avez un doute sur un point technique ?
DEKRA vous mettra en relation avec l'interlocuteur compétent au 0 826 880 550*.

CONTACT

DEKRA Équipements Diagnostics Techniques
34/36 rue Alphonse Pluchet - BP 200
92225 Bagneux Cedex
Tél. : 0 826 880 550* - Fax : 01 55 48 21 02
conformitegaz@dekra.com

